

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire

La Ville fait évoluer les modalités d'inscription et de paiement à compter de la rentrée scolaire 2026.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS À RETENIR

LA RESTAURATION SCOLAIRE

- > **NOUVEAU** Date limite d'inscription et d'annulation : jusqu'à 4 jours avant la date souhaitée.
- > **NOUVEAU** Paiement : le paiement devra être effectué au moment de la réservation.
- > **NOUVEAU** Pénalités : en cas de non-inscription, une pénalité de 1€ sera appliquée.

NOUVEAU

A la rentrée,
INSCRIVEZ vos
enfants et PAYEZ
sur le Portail
famille.



Pourquoi ?

Pour gérer au plus juste les commandes de repas pour la restauration scolaire et diminuer le gaspillage alimentaire.

LES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

- > **Inscription** : chaque mois ou à l'année à partir du lundi 10 août 2026
- > **Date limite d'inscription et d'annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée
- > **Paiement** : lors de l'inscription
- > **Pénalités** : en cas d'inscriptions hors délais, une majoration de 50% sur le tarif pratiqué sera appliquée

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

- > **Inscription** : date limite de réservation et d'annulation : 4 jours avant la date souhaitée
- > **Paiement** : lors de l'inscription
- > **Pénalités** : en cas de non-inscription ou d'inscription hors-délai, une majoration de 50% sur le tarif pratiqué sera appliquée

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

- > **Inscription et date limite d'inscription** : selon le calendrier annuel
- > **Annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée
- > **Paiement** : lors de l'inscription
- > **Pénalités** : en cas d'inscriptions hors délais, une majoration de 50% sur le tarif pratiqué sera appliquée

Pourquoi ?

Pour mieux planifier les effectifs d'enfants fréquentant les accueils afin d'ajuster les activités et l'encadrement.



Pour tous renseignements : **Service des Affaires Scolaires et Périscolaires**

Hôtel de Ville - 2 place Charles de Gaulle - ✉ scolaire@limeil.fr - ☎ 01 45 10 76 00
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
Mardi et samedi de 8h30 à 12h30

Dès la rentrée scolaire 2026, inscrivez et payez sur le portail famille de la Ville.

LES MERCREDIS

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (par exemple : annulation possible jusqu'au 7 sept. pour le 16 sept..)

VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODES	AUTOMNE	HIVER		PRINTEMPS	ÉTÉ	
	19 OCT. AU 1 ^{er} NOV. 2026	21 DÉC. 2026 AU 3 JANV. 2027	8 FÉV. AU 21 FÉV. 2027	5 AVRIL AU 18 AVRIL 2027	5 JUILLET AU 31 JUILLET 2027	2 AOÛT AU 31 AOÛT 2027
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	LUNDI 7 SEPT. 2027	9 NOV. 2026	6 JANV. 2027	22 FÉV. 2027	24 MAI 2027	24 MAI 2027
FIN DES RÉSERVATIONS	DIMANCHE 4 OCT. 2026	6 DÉC. 2027	24 JANV. 2027	21 MARS 2027	20 JUIN 2027	18 JUILLET 2027
DATE LIMITE D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (par exemple : annulation possible jusqu'au 7 sept. pour le 16 sept..)					

Paiement à l'inscription

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	4 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (par exemple : annulation possible jusqu'au 10 sept. pour le 14 sept.)

Paiement à l'inscription

RESTAURATION SCOLAIRE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	4 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (par exemple : annulation possible jusqu'au 10 sept. pour le 14 sept.)